



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -**

---

**PROJET DE RÉGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 2023-01  
POUR DETERMINER LES TAUX DE TAXES ET AUTRES CONSIDERATIONS POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2023**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement de taxation numéro 2023-01 pour déterminer les taux de taxes et autres considérations pour l'exercice financier 2023 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 9 janvier 2023 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est d'indiquer les taux d'imposition de taxation et services pour l'année 2023 ainsi que les dates de versements.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

**DONNÉ à Sainte-Barbe ce 6e jour de décembre deux mille vingt-deux.**

**Chantal Girouard**  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 6 décembre 2022 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour de décembre 2022

**Chantal Girouard**  
Directrice générale et greffière-trésorière